Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260507-2026051103-AR

Châtenois
AU CŒUR DE L'ALSACE

ARRETE n° 2316/2026

Réglementant la circulation et le stationnement de véhicules à l'occasion du SLOW UP de la Route des vins d'Alsace

Le Maire de la Commune de Châtenois

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213.1 à L 2213.2, L 2542-4 ;

Vu le Code de la Route notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.417-12 ;

Vu les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

CONSIDERANT qu'il est indispensable de règlementer la circulation et le stationnement à l'occasion du **SLOW UP** devant se dérouler le **dimanche 07 juin 2026**

A R R E T E

Article 1 : Le **stationnement** de tous véhicules sont interdits dans les rues :

Le dimanche 07 juin 2026 de 06h00 à 19h00

* Rue d'Alsace * Route Romaine
* Rue de Lorraine * Place Charpentier
* Rue du Tir * Rue du Rhin * Rue des Fraises
* Rue Clémenceau * Rue du Maréchal Foch
* Route de Scherwiller * Rue de l'Ortenbourg Annexe
* Route de Kintzheim jusqu'à la sortie de l'agglomération

La **circulation** de tous véhicules sont interdits dans les rues :

Le dimanche 07 juin 2026 de 08h30 à 19h00

* Rue d'Alsace * Route Romaine
* Rue de Lorraine * Place Charpentier
* Rue du Tir * Rue du Rhin * Rue des Fraises
* Rue Clémenceau * Rue du Maréchal Foch
* Route de Scherwiller * Rue de l'Ortenbourg Annexe
* Route de Kintzheim jusqu'à la sortie de l'agglomération

Le stationnement des véhicules est interdit sur **le parking de l'école Krafft, rue du Maréchal Foch** à partir du **jeudi 04 juin 2026 de 08 heures jusqu'au lundi 08 juin 2026 à 17 heures** et sur **la Place du Générale De Gaulle** à partir du **samedi 06 juin 2026 de 08 heures jusqu'au lundi 08 juin 2026 à 12 heures.**

Publié le : 12/05/2026 15:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/62336

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260507-2026051103-AR

Le dimanche 07 juin 2026 de 09h00 à 19h00, la rue de Sélestat ainsi que la route de Sainte-Marie-aux-Mines seront interdites à la circulation au droit de leur intersection avec la RD 35. Une déviation sera instaurée par les services de la commune et ceux de la Collectivité Européenne d'Alsace via la RD 1059, afin de permettre l'accès aux secteurs est et ouest de la commune pour les usagers de la route.
Des gendarmes réservistes ainsi que des moyens communaux, incluant des véhicules et, des signaleurs munis de barrières Vauban, seront mobilisés au niveau du carrefour concerné afin d'assurer la sécurisation du dispositif.

Article 2 : Une déviation de la rue du Maréchal Foch et de la route de Kintzheim est mise en place le dimanche 07 juin 2026 à partir de 09h00 jusqu'à 19h00 à l'occasion de la manifestation précitée.

1. La vitesse est limitée à 30Km/h sur toute la section de la déviation

Article 3 : Les articles 1 et 2 ne concernent pas les véhicules de secours, de lutte contre l'incendie, de police et des services techniques municipaux.

Article 4 : Les panneaux nécessaires seront apposés aux différents endroits des rues énumérées et seront mis en place par les services techniques et les services de la CEA.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Les dispositions prévues aux articles 1 et 2 prendront effet à partir du jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Chef de Section des Sapeurs-pompiers de Châtenois
- M. le Responsable du service voirie et bâtiments
- M. Matthieu FREY <matthieu.frey@cc-selestat.fr>
- Mme Christine BECHT (mail : christine.becht@cc-selestat.fr)
- SDIS - Unité Territoriale de Sélestat, rue d'Iéna
- SMUR de Sélestat
- Le service de conseil Départemental du Bas Rhin (PAT/DM/UET)
- Le Chef de l'unité Territoriale d'Aménagement du Territoire de Sélestat
- L'unité de gestion du Trafic à STRASBOURG
- Affichage Mairie
- Archives Mairie

Châtenois, le 07 mai 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CHATENOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Bas-Rhin

Stéphane SIGRIST

Publié le : 12/05/2026 15:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/62336